

PRIX SPÉCIAUX

28^e édition, saison 2023-2024
5 septembre 2023 au 2 septembre 2024

Compositeur, Compositrice de l'année
Découverte de l'année

Diffuseur pluridisciplinaire de l'année
Diffuseur spécialisé de l'année

Directeur, Directrice artistique de l'année
Événement musical de l'année

Interprète de l'année
Rayonnement à l'étranger

Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité
Prix Opus Québec
Prix Opus Régions

Guide de dépôt des candidatures

DOSSIER DE CANDIDATURE

Critères d'admissibilité

- **Prix Compositeur·rice de l'année, Découverte de l'année, Directeur·rice de l'année, Interprète de l'année et Rayonnement à l'étranger:** Les artistes impliqué·es dans le dépôt de candidature doivent être en majorité (51% et plus) citoyen·nes canadien·nes ou résident·es permanent·es et résider habituellement au Québec. Les candidat·es qui résident à l'extérieur du Québec depuis deux ans et plus sont exclus·es, à moins qu'ils ou elles ne conservent leur statut de résident·e du Québec. Dans ce cas, il est de leur responsabilité de démontrer leur admissibilité en confirmant leur participation au régime d'assurance maladie du Québec. Dans le cas d'un récital ou duo, tous les artistes impliqué·es doivent répondre au critère précédemment détaillé. / **Prix Diffuseur pluridisciplinaire de l'année, Diffuseur spécialisé de l'année, Événement musical de l'année, Prix Opus Montréal, Prix Opus Québec et Prix Opus Régions :** l'organisme candidat doit avoir son siège social au Québec.
- Les réalisations du candidat·e doivent avoir lieu entre le 5 septembre 2023 et le 2 septembre 2024.
- Un dossier de candidature doit être déposé en respectant la date limite d'inscription.

Dépôt du dossier de candidature

Tout individu ou organisme peut déposer une ou plusieurs candidatures à l'un ou l'autre des prix spéciaux.

Le formulaire de dépôt de candidature en ligne doit être dûment rempli. Il est fortement recommandé de soumettre le dossier en ligne en version numérique. L'envoi postal de documents imprimés* est accepté, mais les membres du jury ne pourront pas les consulter avant la rencontre de délibération.

*Le CQM ne retournera aucun document et pourra en disposer à sa guise.

Validation du dépôt de candidature

Tout formulaire doit être correctement rempli et pièces obligatoires fournies conformément aux règlements. Le CQM peut exiger des modifications à un dépôt de candidature afin d'en assurer la validité.

Les documents doivent respecter la période d'éligibilité (à l'exception du CV / Mission & historique). Il pourrait arriver, exceptionnellement, qu'une référence soit donnée en dehors de la période d'éligibilité, le lien avec le projet soumis devra être pertinent le cas échéant.

Frais de proposition

Il n'y a aucun frais pour déposer une candidature aux prix spéciaux.

Pièces obligatoires du dossier de candidature

Période d'éligibilité : 5 septembre 2023 au 2 septembre 2024

1. Lettre de motivation

Une lettre en format PDF qui doit présenter de façon claire et précise les raisons pour lesquelles la candidature proposée est pertinente pour l'obtention du prix.

2. Deux (2) lettres d'appui

Deux lettres d'appui écrites durant ou après la **période d'éligibilité**. Il est préférable d'avoir des signataires de divers milieux plutôt que d'avoir plusieurs signataires d'une même organisation.

3. CV (pour un individu) OU Mission & historique (pour un organisme)

• CV (pour un individu)

Un curriculum vitæ d'au **maximum 3 pages**, en format PDF, qui doit présenter le parcours professionnel de la personne candidate ainsi que les prix et reconnaissances qui lui ont été décernés. Aucune biographie ne sera acceptée.

• Mission & historique (pour un organisme)

Un document d'au **maximum 3 pages**, en format PDF, qui présente la mission et l'historique de l'organisme candidat.

4. Liste des réalisations

La liste complète des réalisations durant la **période d'éligibilité** du candidat-e sous forme de liste en format PDF.

5. Extraits vidéo et/ou audio (liens Web ou fichiers numériques)

Maximum 5 extraits réalisés durant la **période d'éligibilité** (5 hyperliens ou fichiers numériques) sous forme de contenus audio ou vidéo d'une durée **maximale totale de 10 minutes**.

Il est possible de fournir un document indiquant les minutages à écouter (pour un total de 10 minutes).

Si le maximum est dépassé et qu'il n'y a pas d'indications de minutage, le jury écoutera jusqu'à un maximum de 10 minutes dans l'ordre des liens fournis.

6. Un (1) document d'appui complémentaire

Un seul document d'appui en format PDF d'au **maximum 20 pages** comprenant différents éléments en lien avec la candidature et respectant la **période d'éligibilité**.

Par exemple : dossier de presse ciblé, rapport médias sociaux ciblé, attestation de prix pertinente, programme pertinent, etc.

7. Image/photo et texte

Une image/photo idéalement de 1000px X 1000px (s'il y a lieu, indiquez le crédit **dans le nom de fichier** svp) et un court texte de présentation de la candidature (max 125 mots). Ces éléments seront utilisés sur le site web prixopus.com **seulement si votre candidature fait partie des finalistes et/ou lauréats**.

8. Partition(s) (prix Compositeur·rice de l'année seulement)

Minimum 1 et maximum 3 partitions (complètes ou extraits) réalisées durant la période d'éligibilité (hyperliens ou documents).

PRIX ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Compositeur, Compositrice de l'année

Ce prix est décerné au compositeur ou à la compositrice québécois·e s'étant particulièrement démarqué·e ici ou à l'étranger au cours de la dernière saison Opus.

- Le trophée est remis au compositeur ou à la compositrice.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La saison du candidat·e comporte des activités artistiques marquantes pour sa carrière (commandes d'œuvres, créations de ses œuvres, diffusion, etc.).	30%
4. L'œuvre du candidat·e témoigne d'une démarche originale, novatrice et audacieuse.	25%
5. L'œuvre du candidat·e fait état de la maîtrise du langage musical dans lequel le créateur évolue.	20%
6. Le candidat·e a eu de la reconnaissance des pairs, des prix, de bonnes critiques et/ou de la visibilité dans les médias.	15%

Découverte de l'année

Ce prix est décerné à un·e compositeur·rice, un·e interprète ou un ensemble qui a connu un essor professionnel exceptionnel au cours de la dernière saison Opus.*

*Un candidat peut déposer sa candidature un maximum de 2 fois.

- Le prix est décerné à l'artiste ou à l'ensemble ;
- Le trophée est remis à l'artiste ou au directeur ou directrice artistique de l'ensemble.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Par l'excellence de son travail, le candidat·e contribue à l'avancement de la pratique.	30%
4. La saison du candidat·e comporte des activités artistiques marquantes démontrant une lancée significative de sa carrière.	30%
5. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant la créativité de l'artiste et contribue à l'avancement de la pratique.	15%
6. Le candidat·e a eu de la reconnaissance des pairs, des prix et/ou une présence dans les médias contribuant à une visibilité inédite de lui-même ou de son œuvre.	15%

Diffuseur pluridisciplinaire de l'année

Ce prix est décerné à un organisme de diffusion qui a fait preuve d'initiative pour intégrer la musique de concert à sa programmation pluridisciplinaire au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'organisme de diffusion ;
- Le trophée est remis à l'organisme de diffusion.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Le candidat a présenté une programmation en musique de concert recherchée mettant de l'avant des artistes de haut niveau.	30%
4. Par ses choix de programmes en musique de concert, le candidat fait preuve d'audace, prend des risques et vise à accroître la circulation de la musique.	25%
5. Le candidat a proposé des initiatives et/ou des événements complémentaires qui enrichissent l'expérience musicale.	25%
6. Le candidat a eu de la visibilité dans les médias et un impact sur la promotion de la musique de concert.	10%

Diffuseur spécialisé de l'année

Ce prix est décerné à un organisme de diffusion spécialisé en musique de concert pour une série (incluant les productions pour le jeune public) ou une saison dont l'impact artistique et médiatique a été particulièrement marquant au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'organisme de diffusion de la série ou de la saison ;
- Le trophée est remis à l'organisme de diffusion de la série ou de la saison.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La direction artistique de l'organisme fait preuve d'audace par sa programmation cohérente et recherchée qui contribue à l'avancement de la pratique.	30%
4. Le candidat a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	25%
5. Le candidat a proposé des initiatives et/ou des événements complémentaires qui enrichissent l'expérience musicale.	20%
6. Le candidat a programmé des artistes de haut niveau.	15%

Directeur, Directrice artistique de l'année

Ce prix est décerné à un·e directeur·rice artistique d'un ensemble pour la qualité d'une série ou de sa saison au cours la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné au directeur·rice artistique de la série ou de la saison ;
- Le trophée est remis au directeur·rice artistique de la série ou de la saison.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant sa signature distinctive et contribue à l'avancement de la pratique.	30%
4. Le candidat·e a établi un programme cohérent et recherché.	20%
5. Le candidat·e a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	15%
6. Le candidat·e a proposé des initiatives et/ou des événements complémentaires qui enrichissent l'expérience musicale.	10%
7. Le candidat·e présente des concerts de haut niveau.	15%

Événement musical de l'année

Ce prix est décerné à un événement musical marquant de la dernière saison Opus dont la qualité artistique et la portée médiatique résultent d'une réalisation exceptionnelle. L'événement musical peut prendre différentes formes, par exemple un concert, un événement multidisciplinaire ou une activité de diffusion électronique.

- Le prix est décerné à la direction artistique ;
- Le trophée est remis à la direction artistique.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La proposition artistique est audacieuse, a une signature distinctive et contribue à l'avancement de la pratique.	25%
4. L'événement a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	20%
5. L'événement présente des artistes de haut niveau.	15%
6. L'événement est enrichi par des initiatives et/ou des événements complémentaires offrant une expérience musicale marquante.	15%
7. Le programme de l'événement est cohérent et recherché.	15%

Interprète de l'année

Ce prix est décerné à l'interprète québécois·e (individu ou ensemble) s'étant le mieux distingué·e ici ou à l'étranger au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'interprète ;
- Le trophée est remis à l'interprète.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Par l'excellence de son interprétation, le candidat·e s'approprie la musique et y appose une signature distinctive.	25%
4. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant la créativité de l'artiste et contribue à l'avancement de la pratique.	20%
5. La saison du candidat·e comporte plusieurs activités artistiques marquantes.	20%
6. Le candidat·e est un interprète bien établi dans son milieu, qui a un rôle influent dans son domaine.	15%
7. Le candidat·e a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	10%

Rayonnement à l'étranger

Ce prix est décerné à un·e interprète, groupe d'artistes ou ensemble québécois s'étant distingué·e hors du Québec, soit par le récital, le concert, le concours et/ou l'album, au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'interprète, au groupe d'artistes ou à l'ensemble ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au groupe d'artistes ou au directeur artistique de l'ensemble.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La saison du candidat·e comporte des activités artistiques à l'étranger marquantes (tournée, concerts dans divers contextes, réalisations, etc.).	30%
4. Le candidat·e a eu de la visibilité dans les médias, de bonnes critiques, une reconnaissance des pairs et/ou des prix.	20%
5. Par l'excellence de son travail, le candidat·e contribue à l'avancement de la pratique.	20%
6. La démarche artistique du candidat·e est audacieuse, elle met de l'avant la créativité musicale québécoise et contribue au rayonnement de la musique à l'étranger.	20%

Prix Opus Montréal - Inclusion et diversité

Ce prix est décerné à un·e artiste, un collectif ou un organisme issu·e de la diversité

ET/OU à un·e artiste, un collectif ou un organisme autochtone

ET/OU à un·e artiste, un collectif ou un organisme qui initie des pratiques inclusives au service des groupes sous représentés ou souvent exclus des pratiques culturelles à Montréal (autochtones, Premières Nations, Métis et Inuit, personnes issues des minorités visibles, personnes de la diversité capacitaire, personnes issues des minorités ethnoculturelles).

ET QUI par ses réalisations exceptionnelles dans le domaine des musiques de concerts au cours de la dernière saison Opus, a eu un remarquable impact artistique ou social, ou les deux, pour ces milieux.

- Le prix est décerné à l'artiste, au collectif ou à l'organisme ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au collectif ou à l'organisme.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. Le candidat·e est porteur d'un réel dialogue, interculturel ou inclusif, tant au sein de ses réalisations qu'auprès du public.	30%
4. Les réalisations du candidat·e ont un impact positif sur des groupes sous-représentés (autochtones, Premières Nations, Métis et Inuit, personnes issues des minorités visibles, personnes de la diversité capacitaire, personnes issues des minorités ethnoculturelles).	25%
5. Le candidat·e met en valeur la musique par des réalisations audacieuses et distinctives.	25%
6. La qualité artistique des réalisations du candidat·e est excellente et les artistes impliqué·es sont de haut niveau.	10%

Prix Opus Québec

Ce prix est décerné à un·e artiste, un collectif ou un organisme issu de la Communauté urbaine de Québec, pour un projet (événement, concert, activités et autres initiatives) présenté sur le même territoire. Celui-ci se distingue par une réalisation audacieuse et de grande qualité ayant eu un impact positif dans la communauté au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'artiste, au collectif ou à l'organisme ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au collectif ou à l'organisme.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La proposition artistique est audacieuse et a une signature distinctive.	30%
4. Le projet a un impact positif sur la communauté.*	25%
5. La qualité artistique du projet est excellente et les artistes impliqué·es sont de haut niveau.	25%
6. Le projet est enrichi par des initiatives et/ou des événements complémentaires offrant une expérience musicale marquante.	10%

Prix Opus Régions

Ce prix est décerné à un·e artiste, un collectif ou un organisme dont la résidence ou le siège social est situé dans une région hors de Montréal et Québec, pour un projet, un événement ou un concert présenté sur le même territoire. Celui-ci se distingue par une réalisation audacieuse et de grande qualité ayant eu un impact positif dans la communauté au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'artiste, au collectif ou à l'organisme ;
- Le trophée est remis à l'artiste, au collectif ou à l'organisme.

Critères d'évaluation	%
1. Le dossier est complet, étoffé et met en valeur le candidat·e.	6%
2. Le dossier est présenté avec clarté et le français y est impeccable.	4%
3. La proposition artistique est audacieuse et a une signature distinctive.	30%
4. Le projet a un impact positif sur la communauté.*	25%
5. La qualité artistique du projet est excellente et les artistes impliqué·es sont de haut niveau.	25%
6. Le projet est enrichi par des initiatives et/ou des événements complémentaires offrant une expérience musicale marquante.	10%

* Communauté: tous les résidents de la région ciblée; public, artistes, travailleurs...

JURYS DES PRIX SPÉCIAUX

Les jurés

Le nombre de jurys est déterminé par la coordination des Prix Opus selon le nombre de prix à attribuer et de candidatures reçues.

Les jurés reçoivent, en début de mandat, les règlements généraux et le code d'éthique validés par le comité Opus. La coordination des Prix Opus s'assure qu'ils sont respectés et chaque juré doit signer un accord de confidentialité à l'issue de la délibération du jury ainsi qu'une déclaration d'absence de conflit d'intérêts.

La composition annuelle de tous les jurys est sous la responsabilité de la coordination des Prix Opus. Elle s'assure de la représentativité des jurés et veille à équilibrer la composition de chaque jury en respectant la politique d'équité, de diversité et d'inclusion adoptée par le CQM. Le nombre de jurés varie entre 5 et 7 personnes par jury. Une même personne peut faire partie de plus d'un jury.

Chaque jury doit voir, au minimum, la moitié de ses jurés renouvelée chaque année. Un même juré ne peut faire partie d'un même jury plus de trois années consécutives.

Procédure d'évaluation et d'attribution des prix spéciaux

Les noms des déposants des candidatures ne sont pas transmis aux jurés.

Les dossiers de candidatures sont envoyés d'avance aux jurés. Les jurys déterminent les lauréats et finalistes par le biais de délibérations qui se tiennent à huis clos.

Lors de l'étude des dossiers de candidature, tous les résultats fournis par les jurés sont colligés à l'aide d'un portail en ligne.

- Chacun des jurés se voit attribué un dossier en ligne sécurisé où il complète ses évaluations à l'aide de grilles de critères spécifiques à chaque prix ;
- Chacun des critères est apprécié à l'aide d'une échelle graduée de 0 à 10 ;
- Les pointages ainsi obtenus sont par la suite convertis en pourcentage selon la valeur attribuée au critère. Additionnés, ils génèrent automatiquement une note globale sur 100 ;
- Cette méthode d'appréciation permet une première évaluation individuelle basée sur des critères spécifiques. Les notes ne sont pas utilisées pour déterminer les lauréats et finalistes, mais servent de références lors de la délibération du jury.

Les séances de délibérations ont lieu en présence d'un animateur·rice neutre choisi·e par la direction générale.

- Un consensus est indispensable pour attribuer un prix, décider s'il y aura des finalistes et le cas échéant, désigner les finalistes ;
- Le prix ne peut être décerné qu'à un·e seul·e lauréat·e, par conséquent, il n'y a pas de désignation *ex aequo* ;
- Aucune mention spéciale n'est autorisée.